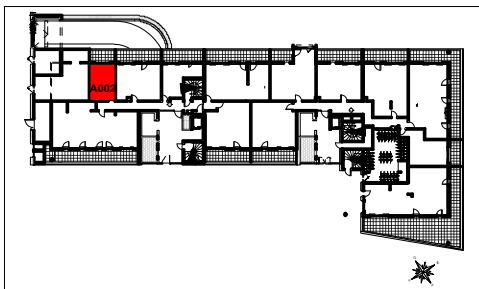




NIVEAU RDC	TYPE T1	APPT A002
---------------	------------	--------------

**TABLEAU DES SURFACES**

<b>Séjour / Cuisine</b>	<b>13,96 m<sup>2</sup></b>
<b>Entrée</b>	<b>3,06 m<sup>2</sup></b>
<b>Salle d'eau</b>	<b>4,35 m<sup>2</sup></b>
<b>Total Surface Habitable</b>	<b>21,37 m<sup>2</sup></b>
<b>Terrasse</b>	<b>7,00 m<sup>2</sup></b>



Les surfaces et les côtes des pièces peuvent varier de 5% en fonction des contraintes techniques.  
 Les surfaces hachurées correspondent à des plafonds ou soffites d'une hauteur minimale de 2,15m dont l'emprise n'est pas définitive.  
 Les éléments dessinés en pointillés le sont à titre indicatif et sont non-contractuels.  
 Les retombées de poutres, soffites et faux-plafonds ne sont pas toutes représentées.

19/06/2017

